

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-87

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

BOIS DE LA CAILLE – MISE EN
SECURITE EN VUE D'UNE
OUVERTURE AU PUBLIC –
SOLLICITATION D'UNE
SUBVENTION DANS LE CADRE
DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE
EN MILIEU AQUATIQUE

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaients absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

La Ville de Caluire et Cuire a acquis, à l'euro symbolique, en 2012, la parcelle dénommée le «Bois de la Caille », d'une surface de 6 hectares, située au coeur du quartier de Cuire le Bas, en limite avec la Croix Rousse.

Un sentier le traverse d'Est en Ouest permettant de relier le plateau aux berges de Saône, un autre fait la liaison du Nord au Sud.

Qualifié « d'îlot de vieillissement », ce bois a la particularité de se régénérer seul sans aucune intervention humaine et bon nombre d'espèces animales protégées y sont répertoriées (amphibiens, oiseaux forestiers, chauves-souris, insectes xylophages...).

Le potentiel environnemental du Bois de la Caille fait donc figure de site unique de biodiversité en centre-ville.

La commune souhaite ouvrir ce bois au public. Cependant des travaux conséquents doivent être préalablement engagés dont les plus importants tiennent de la mise en sécurité du bois (abattage des arbres morts, élagage des arbres le long des cheminements, fermeture et sécurisation des puits, remise en état des clôtures et des murs (pizay), canalisation des sources, aménagement d'accès publics côté rue du Bois de la Caille et rue du Capitaine Ferber voire éventuellement montée de la Rochette, aménagements destinés à préserver la biodiversité (faune et flore), jalonnement, équipement (bancs, poubelles...) et signalétique (parcours découverte de la faune et de la flore).

Le coût prévisionnel global a été estimé à 200 000 € HT. La Ville de Caluire et Cuire peut solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la stratégie biodiversité en milieu aquatique, à hauteur de 160 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la stratégie biodiversité en milieu aquatique, à hauteur de 160 000 €.

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer tout document inhérent à cette démarche.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET